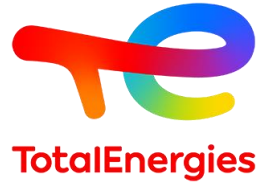


Nos vies avant tout !



Introduction du programme

Introduction Directrice Hygiène Sécurité Environnement



Nathalie BRUNELLE
Senior VP HSE

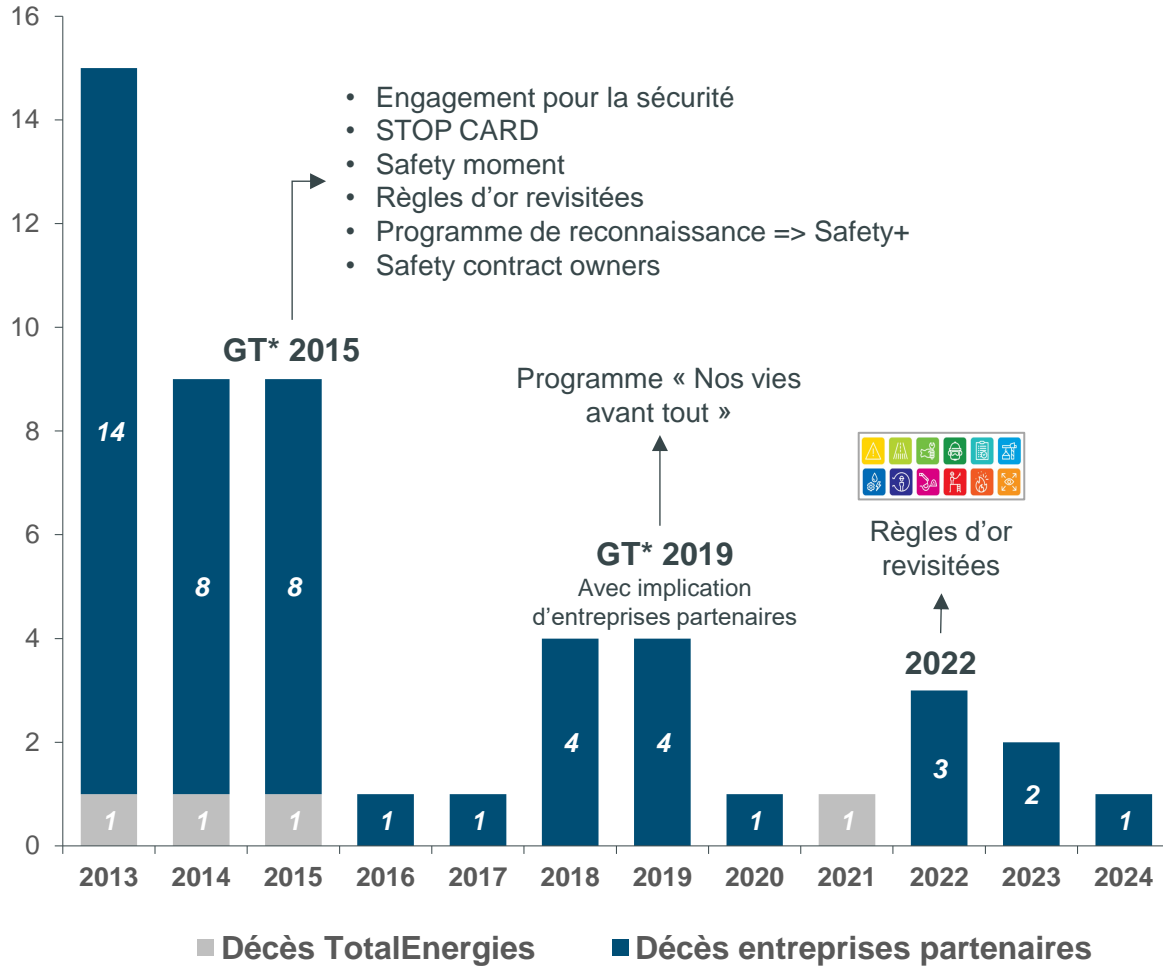
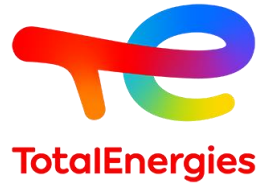
« **Nos vies avant tout !** », ce ne sont pas que des mots ou un beau slogan.

“

Les rituels de « Nos vies avant tout ! » nous donnent à tous la possibilité de ne pas démarrer ou de stopper des travaux sans craindre de s'exposer à une sanction.

”

Contexte



- Engagement pour la sécurité
- STOP CARD
- Safety moment
- Règles d'or revisitées
- Programme de reconnaissance => Safety+
- Safety contract owners

Programme « Nos vies avant tout »

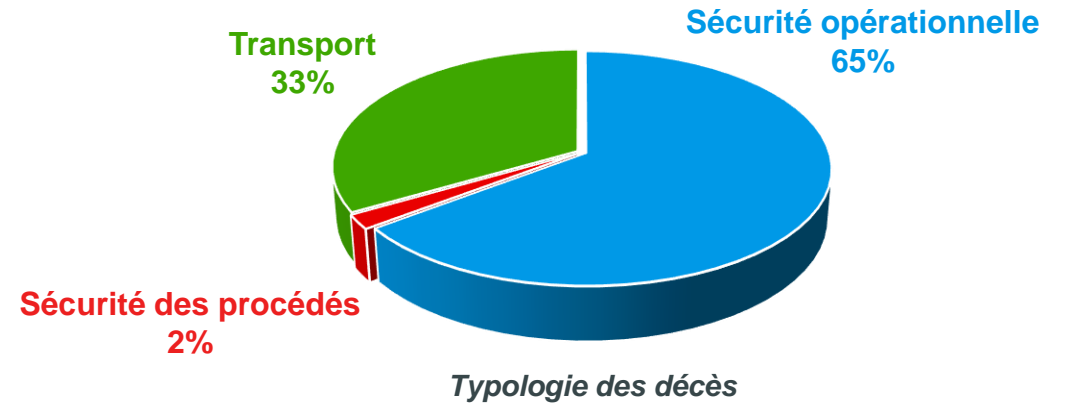
GT* 2019
Avec implication d'entreprises partenaires



Règles d'or revisitées



92% sont des salariés de nos entreprises partenaires



- 39% Travaux en hauteur
- 18% Travaux sur systèmes alimentés en énergie
- 12% Levage
- 6% Travaux à chaud
- 6% Fouille
- 3% Espaces confinés
- 3% Nettoyage HP / Sablage
- 3% Outils manuels et électriques ...

Contexte

Enquête* en 2019 réalisée avec du personnel de TotalEnergies et d'entreprises partenaires :

20 % n'ont pas connaissance de l'objectif « Zéro accident mortel » de la Compagnie

20 % n'ont pas arrêté **une activité pour raison de sécurité** sur les 6 derniers mois

40 % des **tournées sécurité** des managers **sont réalisées** 1 fois/trimestre ou moins fréquemment

50 % des intervenants ne sont pas contrôlés journalièrement sur la conformité aux règles de sécurité

**2200 réponses, 700 de représentants terrain d'entreprises partenaires, 1500 de TotalEnergies*



Programme « Nos vies avant tout »

- Programme en vigueur depuis **juin 2020**
- **3 rituels pour prévenir les accidents mortels**

• Principaux objectifs

- Objectif « **0 décès** »
- Être sur le terrain, observer et discuter
- Parler le même langage avec nos entreprises partenaires
- Vérifier la conformité à nos PRINCIPALES règles
- Au minimum, focus sur le TOP 5 des activités à risque d'accident mortel:



Travaux en hauteur



Systèmes alimentés en énergie



Travaux à chaud



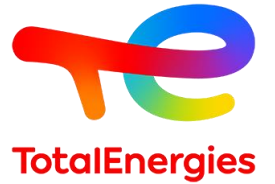
Levage



Espaces confinés

Nos vies avant tout :

3 rituels pour prévenir les accidents mortels



Nos vies avant tout !



Feu vert sécurité



Echange de courte durée pour s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour démarrer le travail en toute sécurité



SYSTEMATIQUE
Juste avant le démarrage et redémarrage du travail

Life saving checks



Vérification terrain pour s'assurer de la conformité à nos règles



AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE
pendant l'exécution du travail

Tournées sécurité conjointes



Visites terrain conjointes, management de TotalEnergies & des entreprises partenaires, pour voir comment les mesures de sécurité sont réellement mises en oeuvre

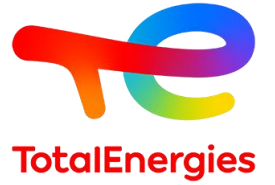


AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE



Nos vies avant tout :

3 rituels AVEC LE MÊME principal objectif que les Règles d'Or de TotalEnergies



Les Règles d'or :
mon engagement,
notre sécurité



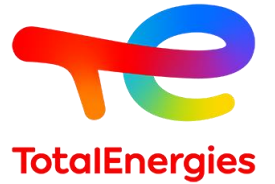
Les Règles d'Or sont essentielles
pour prévenir les accidents mortels.

Elles doivent être **appliquées systématiquement** par tous les collaborateurs de TotalEnergies et des entreprises partenaires, partout, tous les jours.

Les 3 rituels donnent l'opportunité de **les discuter** et/ou **de vérifier leur application** sur le terrain.

Nos vies avant tout :

3 rituels qui donnent AUSSI l'opportunité de dire STOP



STOP CARD

J'interviens si une situation me paraît dangereuse !



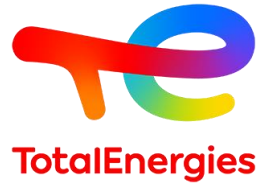
Nous avons **TOUS** le devoir d'intervenir dès qu'une situation nous paraît dangereuses. En faisant ainsi, nous pouvons **TOUS** prévenir des accidents et sauver des vies !

Toute personne, collaborateur de TotalEnergies ou d'entreprise partenaire, est protégée en choisissant de ne pas démarrer ou d'arrêter un travail pour des raisons de sécurité, par manque de clarté, pour compréhension partielle, ou en cas de doute.



Lorsqu'un écart est observé, il est **important d'arrêter le travail et de discuter** avec les intervenants et leur superviseur si besoin, **jusqu'à ce que la situation soit corrigée.**

Feu vert sécurité



Quoi : Etat d'esprit qui se traduit par un **moment de courte durée** pour réfléchir sur les dangers mortels

Pourquoi : Pour favoriser la conscience de l'environnement de travail et renforcer notre attention afin d'anticiper ce qui pourrait mal se passer

Qui : Toutes les personnes impliquées dans la tâche, y compris lorsqu'une personne travaille seule. Cela peut inclure le personnel TotalEnergies lorsqu'il est présent

Quand :

- Au minimum, exigé pour chaque travail couvert par un permis de travail
- Réalisé après le Pré-job briefing
- **Juste avant de démarrer** le travail lorsque tout est prêt, et **juste avant de redémarrer** pour être sûr que les conditions n'ont pas changé

Où : Sur le lieu d'exécution ou à l'endroit le plus sûr à proximité

Comment : Chaque intervenant réfléchit sur la base des 4 questions et interagit avec ses collègues le cas échéant. Si les conditions ne sont pas réunies, en cas de doute, ou en cas de changement, tout intervenant peut appliquer un **STOP (feu rouge)**

Nos vies avant tout !



Feu vert sécurité

- 1 Le travail M'a-t-il été expliqué ?
- 2 Est-ce que JE vois quelque chose de DIFFÉRENT par rapport à ce qui est prévu ?
- 3 Ai-JE compris MA contribution pour prévenir les accidents ?

- 4
- Je suis prêt pour commencer en sécurité **GO** J'ai des doutes **STOP**

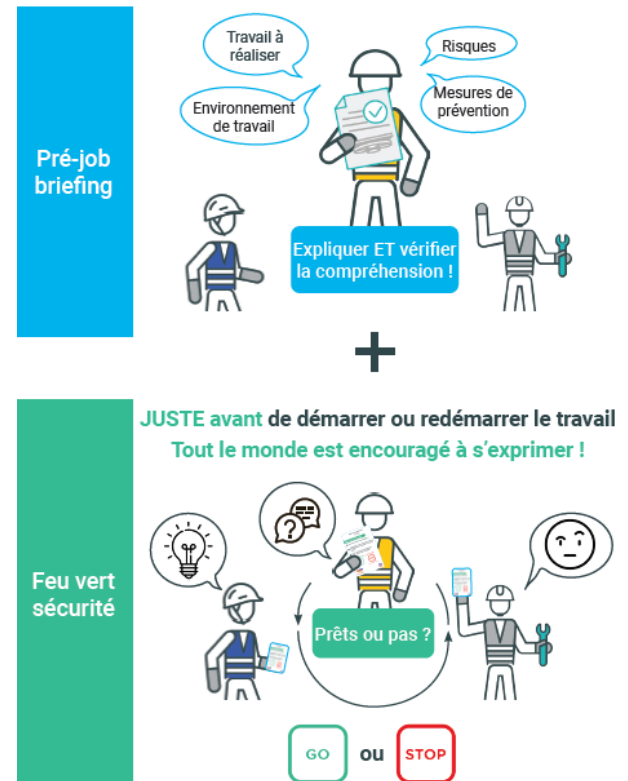
Je contacte mon supérieur



Feu vert sécurité



Vidéo : Feu vert sécurité avant démarrage des travaux



Le Feu vert sécurité est **complémentaire** et vient **après** le Pré-job briefing.

Le Pré-job briefing consiste à expliquer **formellement** le travail à réaliser, l'environnement de travail, les risques identifiés et les mesures de contrôle associés.

Life saving checks



Nos vies avant tout !
go x tt
November 2024

Travaux en hauteur

Travaux en hauteur

Lieu _____ Date _____
Entreprise observée _____ N° permis _____

OUI	NON	N/A	POINTS À VÉRIFIER
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	1 Le «Pré-job briefing» et le «Feu vert sécurité» ont-ils été réalisés ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	2 Le casque de sécurité avec jugulaire est-il porté par tout le personnel présent en hauteur ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3 Lorsque le port du harnais est requis, est-il porté et ajusté ? (par ex : hors des barrières fixes ou dans une PEMP - Plateforme Elevatrice Mobile de Personnel) ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	4 La zone de chute potentielle est-elle libre d'obstacle lors de travaux avec un harnais ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	5 Tout personnel portant un harnais de sécurité est-il attaché à des points d'ancrage pré-définis ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	6 L'équipe de travail sait-elle que toute personne travaillant en hauteur et portant un harnais doit rester visible ou audible ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	7 Une distance de sécurité avec les dangers potentiels est-elle prise en compte (lignes électriques, coactivité) ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	8 Les espaces, les trous ou les zones fragiles des planchers, des garde-corps et des toits sont-ils identifiés et/ou protégés ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	9 Les outils et le matériel de travail sont-ils sécurisés pour éviter les chutes d'objets et/ou la zone en contrebas est-elle balisée ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10 L'échafaudage a-t-il été inspecté et déclaré sûr pour utilisation ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	11 L'équipe de travail sait-elle que le déplacement d'une PEMP déployée ou d'un échafaudage mobile occupé est interdit ?
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	12 Toutes les personnes impliquées dans le travail sont-elles bien positionnées hors de la ligne de danger, et les autres, non impliqués, sont-elles bien tenues à l'écart ?

Commentaires _____
Nom _____ Entreprise _____
Signature _____

Quoi : Vérification terrain, à l'aide de checklists spécifiques couvrant au moins le TOP 5 de nos activités les plus à risque, avec un schéma représentant l'activité au recto, et les points à vérifier au verso

Pourquoi : Pour réaliser des vérifications régulières de la conformité à nos principales règles (Règles d'or et exigences Compagnie), définies pour prévenir les accidents mortels

Qui : Par le personnel non directement impliqué dans la tâche (ex. Encadrement de 1er niveau, managers, etc.)

Quand : Pendant l'exécution du travail lorsque les activités à risque sont réalisées

Comment : Chaque point de la checklist est systématiquement vérifié, afin de s'assurer de la conformité et afin d'identifier les anomalies les plus fréquente dans un but d'amélioration continue



Les checklists sont simples, créées **pour être utilisées par du personnel non expert**. Cela prend environ 15 minutes pour réaliser ces vérifications. Elles ne remplacent pas les outils et checklists des entreprises partenaires pour leur propre besoin, conçus pour être utilisés par des spécialistes métier permettant ainsi une vérification plus approfondie.

Tournées sécurité conjointes



Quoi : Visites terrain réalisées conjointement par le management TotalEnergies & entreprises partenaires pour observer et discuter sécurité avec le personnel terrain

Pourquoi : Pour rester connecté aux équipes et voir comment les mesures de sécurité sont réellement mises en œuvre. Pour démontrer l'intérêt et l'engagement pour la sécurité, pour être à l'écoute des préoccupations concernant la sécurité et reconnaître les bonnes performances

Qui : Les managers TotalEnergies (y compris les encadrants de 1er niveau) et leurs homologues côté entreprises partenaires

Quand : Aussi souvent que possible, tel que planifié par l'entité/la filiale

Comment : Chaque tournée doit être planifiée et préparée avec soin. Il est important de prendre le temps d'écouter/parler avec le personnel, de poser des questions pour identifier les points d'amélioration, de reconnaître et d'encourager les bons comportements. Après la tournée, il est important de débriefer et de partager le rapport de la visite avec toutes les parties.

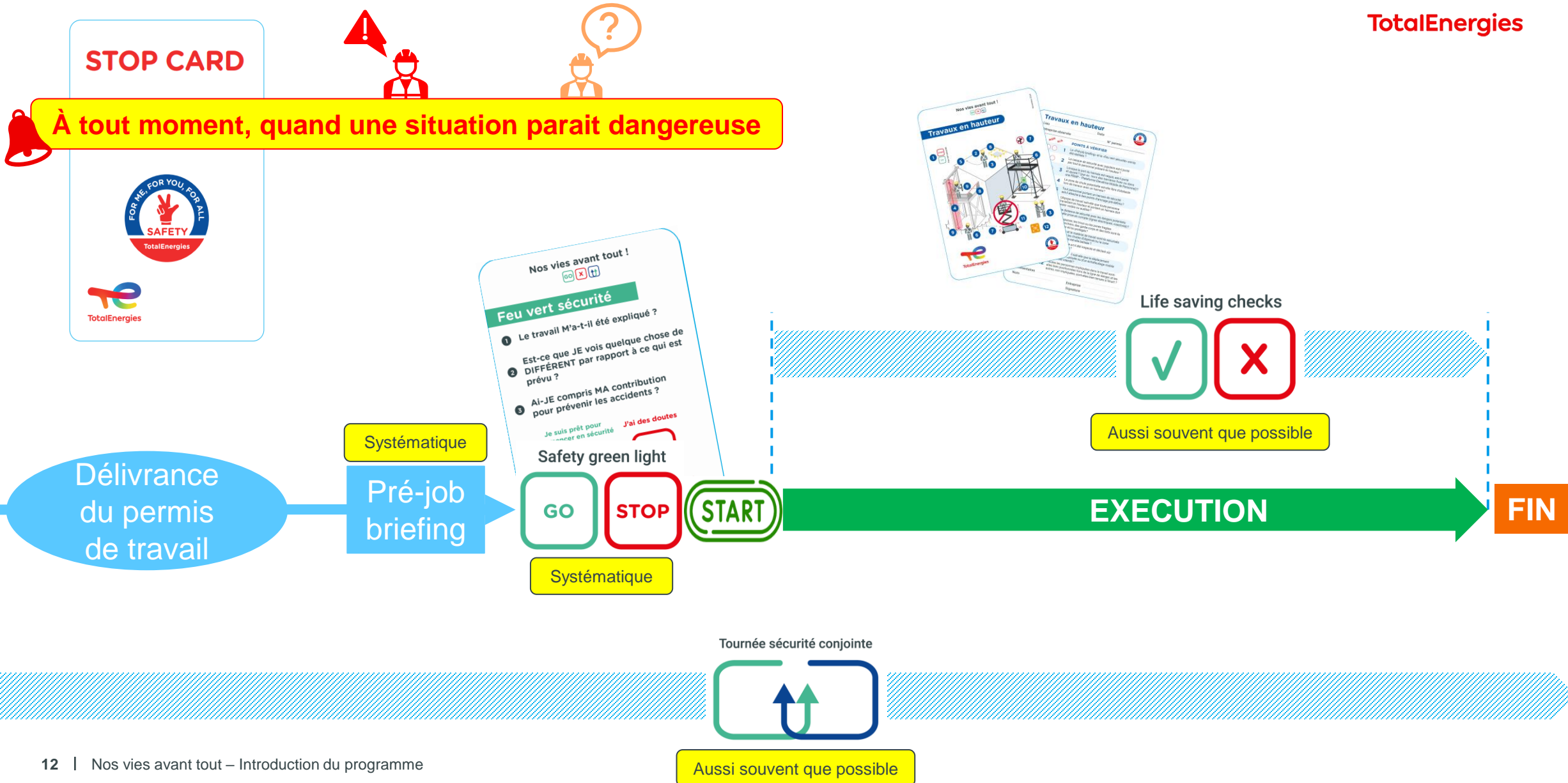


Il ne s'agit pas d'un contrôle pour réprimander les professionnels.

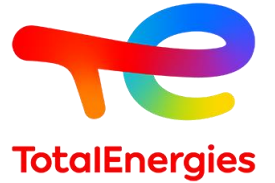


Les tournées sécurité conjointes ne sont pas limitées aux Safety Contract Owners, qui représentent un nombre limité de managers des entités, alors que les **tournées sécurité conjointes concernent l'ensemble de la ligne de management en relation avec les entreprises partenaires.**

Des barrières efficaces sur le terrain



Toolbox HSE : <https://toolbox-hse.totalenergies.com/>



• Présentation générale du programme

- Kit de formation (PPT), pour les ambassadeurs et managers (y compris encadrement de 1^{er} niveau)

• Feu vert sécurité



- Kit de formation (PPT), pour les ambassadeurs et managers (y compris encadrement de 1^{er} niveau)
- Guide FVS (PDF), pour les ambassadeurs
- Carte FVS
- Vidéo FVS en pratique (MP4)
- Animations vidéo (MP4) et posters (PDF), pour TOUS

• Life saving checks



- Kit de formation (PPT), pour les ambassadeurs et managers (y compris encadrement de 1^{er} niveau), et les utilisateurs
- Guide LSC (PDF), pour les ambassadeurs
- Checklists LSC
- Vidéo LSC en pratique (MP4)
- Animations vidéo (MP4) et posters (PDF), pour TOUS

• Tournées sécurité conjointes



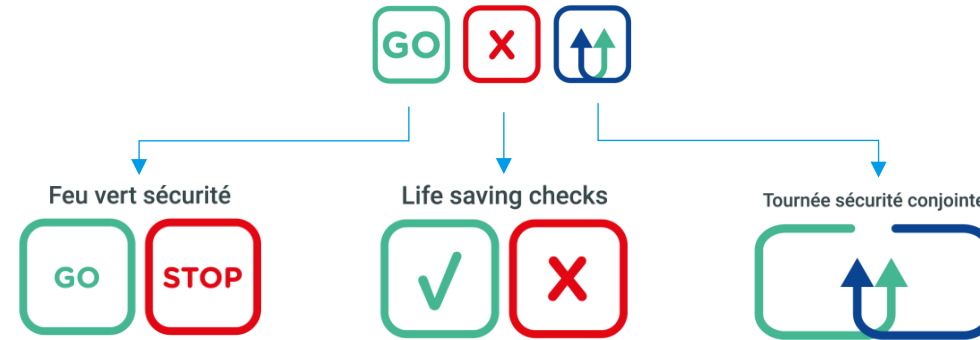
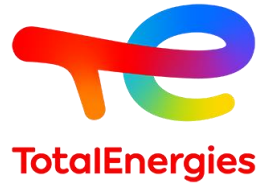
- Kit de formation (PPT), pour les ambassadeurs et managers (y compris encadrement de 1^{er} niveau)
- Guide TSC (PDF), pour les ambassadeurs
- Vidéo TSC en pratique (MP4)
- Animations vidéo (MP4) et posters (PDF), pour TOUS

Nos vies avant tout !



Conclusion

Nos vies avant tout !



Les essentiels pour prévenir les accidents mortels

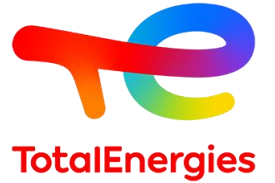
Règles d'or TotalEnergies



Tout est entre nos mains !



Avertissement - Propriété intellectuelle



Définition TotalEnergies / Compagnie

Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités comprises dans le périmètre de consolidation. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Il ne peut être déduit de la simple utilisation de ces expressions une quelconque implication de TotalEnergies SE ni d'aucune de ses filiales dans les affaires ou la gestion d'une autre société de la compagnie TotalEnergies.

Avertissement

Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives, au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, relatives à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux activités, à la stratégie et aux projets de TotalEnergies, qui sont soumis à des facteurs de risque et à des incertitudes résultant de changements dans, notamment, le développement et l'innovation technologiques, les sources d'approvisionnement, le cadre juridique, les conditions de marché, les événements politiques ou économiques. TotalEnergies n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. De plus amples informations sur les facteurs susceptibles d'affecter les résultats financiers de la Compagnie sont fournies dans les documents déposés par TotalEnergies auprès de l'*Autorité des Marchés Financiers* et de la US Securities and Exchange Commission. En conséquence, aucune certitude ne doit être accordée à l'exactitude ou à la justesse de ces déclarations.

Propriété intellectuelle

Toute reproduction, publication, transmission ou plus généralement toute exploitation des éléments de cette présentation est interdite, sauf autorisation écrite expresse de TotalEnergies.